

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. REBOUX, au journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier, & Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 21, 11 48, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 40, 9 10.

### BOURSE DE PARIS

DU 17 JUIN	
3 0/0 .....	55 80
4 1/2 .....	80 50
Emprunt 1871 .....	89 52 1/2
Emprunt 1872 .....	90 55
DU 18 JUIN	
3 0/0 .....	55 70
4 1/2 .....	80 50
Emprunt 1871 .....	89 60
Emprunt 1872 .....	90 55

ROUBAIX, 18 JUIN 1873

### LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Le délai fixé par la commission du Conseil d'Etat pour les candidatures était expiré depuis hier; la commission a commencé aujourd'hui à examiner les titres des divers candidats et à préparer la liste qui sera présentée à l'Assemblée pour les deux fonctions vacantes du Conseil d'Etat. Un certain nombre de députés voudraient réélire M. Pascal. D'autres se prononcent en faveur de M. Weiss. M. Odilon-Barrot, président du Conseil d'Etat, voudrait obtenir un avancement hiérarchique pour l'un des maîtres de requêtes. L'un des candidats qui serait appelé à rendre les plus signalés services au Conseil d'Etat est M. Pidoux, ancien représentant, qui, dans les assemblées de 1848 à 1852, s'est fait apprécier par la fermeté de ses principes et ses connaissances pratiques. Docteur en droit, ayant plaidé pendant dix ans avec distinction, M. Pidoux a sa place désignée d'avance au Conseil d'Etat, dans le Conseil du contentieux qui a particulièrement besoin d'être renforcé.

On pense que la commission pourra présenter jeudi à l'Assemblée la liste des candidats et que le vote aura lieu samedi.

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport de feu le marquis de Chasseloup-Laubat, au nom de la commission de l'armée, sur les emplois réservés aux sous-officiers. Par ce projet de loi, l'armée obtient ce à quoi elle a droit, ce qu'il faut qu'elle obtienne, ce que la représentation nationale a déjà promis, une carrière et une retraite civiles assurées, pour les sous-officiers qui auront passé douze ans dans l'armée dont quatre dans le grade. L'Etat y gagnera d'excellents serviteurs. Ce progrès désiré et entrevu depuis 60 ans par tous les gouvernements qui se sont succédés en France n'avait pu encore être réalisé par aucun d'eux, parce qu'ils avaient procédé par voie de décrets et non par mesures législatives.

La Commission propose aujourd'hui de constituer aux sous-officiers des droits que nul ne pourra méconnaître ou ignorer, de confier à une haute commission le soin de les faire valoir, d'appeler sur

les décisions qui seront prises la publicité du *Journal officiel* et le contrôle de l'Assemblée nationale. En un mot, la Commission demande de rem placer en faveur des sous-officiers de l'armée le régime des décrets, du bon vouloir par le régime souverain de la loi.

Le général Chanzy doit embarquer, samedi, à Marseille, pour aller prendre possession du gouvernement de l'Algérie. Il part seul et reviendra au mois d'août chercher sa famille. Il ne compte nullement donner sa démission de député; il faudra donc renouveler, tous les six mois, sa mission temporaire.

P. S. — Le secrétaire de la commission relative à M. Ranc lui a écrit pour lui demander de venir donner des explications; il a été introuvable, mais la commission a reçu une lettre, par laquelle M. Ranc déclare qu'ayant été élu député par 90.000 électeurs, et son élection ayant été validée il ne doit aucun compte à l'Assemblée. M. Lucien Brun a fait décider que, par suite de la gravité de la cause et dans l'intérêt de la justice, le dossier de M. Ranc serait consulté avant de prendre une résolution. La Commission est restée en permanence pour prendre connaissance des pièces. On pense que M. Baragnon aura pu déposer son rapport avant la fin de la séance. Les amis de M. Ranc prétendent qu'il a l'intention de se présenter devant le conseil de guerre.

DE SAINT-CHÉRON

De majorité, l'Assemblée n'en possédait pas. Depuis un an, elle ne prenait plus en matière politique aucune décision importante qui n'eût contre elle une minorité formidable. Au 29 novembre et au 24 mai, il eût suffi de déplacer une quinzaine de voix et même moins pour que le sort de la France eût été changé. Dès la première interpellation politique qui s'est produite contre le nouveau gouvernement, les conditions du scrutin étaient déjà profondément améliorées. La majorité a été de soixante voix; c'est là une majorité réelle et sérieuse. Notez que la circulaire de M. Pascal, de quelque façon qu'on la prenne, est un incident de la nature de ceux qui émeuvent le plus les Assemblées. Avec notre esprit politique, un peu inexpérimenté et un peu naïf, elle fournissait à la gauche l'occasion de mettre en jeu et d'invoquer, à tort et à travers, la moralité publique. Le ministère lui-même, surpris par l'attaque, a osé à peine se défendre. Cependant, en d'aussi faibles conjonctures, le gouvernement a obtenu soixante voix. C'est l'indice certain que dans les questions nettes et nettement posées, pourvu qu'il se donne un peu de mal, il enlèvera des majorités de cent et cent cinquante voix.

L'absence d'agitation n'est pas un phénomène moins remarquable que la reconstitution de la majorité parlementaire. Nous ne voulons pas, revenir, à ce propos, sur les observations que nous avons faites le lendemain de la chute de M. Thiers. Il n'y eut alors aucune de ces émeutes terribles que les amis de M. Barthélemy Saint-Hilaire nous avaient pré-

dit. On n'a vu ni les conseils municipaux, ni les conseils généraux donner leur démission en masse. Le refus de l'impôt ne s'est organisé nulle part. Quelques adresses de félicitations sont parties, il est vrai, de divers points du territoire, pour le gouvernement déchu ou démissionnaire; elles sont si peu nombreuses et de si petite origine, que ce n'est pas la peine de s'en occuper. On pourrait prétendre à la rigueur, que c'est la stupéfaction du premier moment qui a arrêté alors les explosions redoutables. Mais depuis ont éclaté deux affaires qui étaient bien faites pour déchaîner les passions; la première, c'est cette circulaire Pascal dont nous parlions tout à l'heure; la seconde, c'est la poursuite dirigée, après deux ans d'inaction et le lendemain d'une élection, contre le nouveau député du Rhône. C'est dans le calme le plus profond que s'est délibéré la première affaire; c'est dans une tranquillité absolue et excessive, non-seulement de la rue, mais encore des esprits, qui se délibère la seconde. Les journaux peuvent parler violemment; ces violences ne rencontrent point d'écho. De Dunkerque à Saint-Jean-de-Luz, et de Brest à Pontarlier, tout se tait, tout reste en repos.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

Quoi? nous assisterions inertes et désarmés à l'organisation formidable du parti radical! — Servi par une presse docile, qui se modère ou s'exalte au moindre signe de ses chefs, ce parti se prépare, avec un personnel constitué de longue main, à la grande lutte où se jouera le sort du pays, et le ministère du 25 mai, qui a pris la direction des affaires, au nom du parti conservateur, aurait gardé à l'égard de la presse conservatrice « une neutralité indifférente ».

Quant à moi j'aurais cru manquer à tous mes devoirs, si dès les premiers jours je n'avais pas dit aux journaux conservateurs :

« Nos informations, nos conseils ne vous feront pas défaut; nous sommes là! »

Il faut avoir vu, monsieur le rédacteur, comme il m'a été donné de le voir, à quel point le parti conservateur était désagrégé depuis quelque temps, pour être convaincu de la nécessité d'une réorganisation immédiate de toutes les forces sociales.

Voilà toute la pensée de cette dépêche, et je m'honore qu'elle m'ait valu les violences du parti radical.

J'ajoute, en terminant, qu'aucune contradiction n'existe entre ma conduite et ce que j'ai écrit dans d'autres temps sur les nécessités de la situation. J'avais l'honneur de me trouver le 24 mai à côté de l'illustre maréchal auquel l'Assemblée nationale vient de confier le pouvoir quand sa main loyale écrivait cette première dépêche qui déclarait au pays qu'aucune atteinte ne serait portée aux institutions qui nous régissent.

C'est sur ce terrain que nous sommes placés pour pratiquer la politique énergique dont la France attend impatiemment les effets, et à laquelle je suis resté et je resterai fidèle.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. PASCAL.

Le *Journal de Paris* vient de recevoir la lettre suivante de M. Pascal, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

Monsieur le Rédacteur,

En présence des attaques, plus intéressées peut-être que passionnées, dont j'ai été l'objet à l'occasion de la dépêche du 4 juin, je crois pouvoir aujourd'hui, sans manquer à la réserve qui m'était imposée, dire ici

puisque la tribune me fait défaut, qu'elle est la pensée qui m'a inspiré.

J'écarte tout d'abord avec dédain l'interprétation déloyale du mot *pris*, souligné par des interruptions préméditées. N'a-t-on pas compris, en admettant le sens qu'on a tenté de lui donner, que ce n'est pas le gouvernement qui aurait cherché à acheter le concours de la presse; c'est la presse qui aurait payé aux enchères le concours du gouvernement. On n'abuse pas ainsi de la crédulité publique.

Ce point écarté, il reste dans la dépêche une pensée nette, réfléchie, qui peut effrayer la pudeur de la presse radicale, mais que j'ai le courage de maintenir tout entière.

Oui, j'ai cru que mon devoir était de donner aux préfets l'ordre d'entrer sans tarder, en relations avec la presse conservatrice et de lui fournir les communications loyales qui peuvent l'éclairer. Le projet de créer en province une presse officieuse était si loin de mon esprit, que je recommandais de s'adresser à tous les journaux, quelque fût leur nuance, et que, par un mot dont on a abusé, je désignais même ceux qui, dans un sentiment gouvernemental exagéré, s'étaient laissés insensiblement glisser jusqu'aux plus funestes alliances.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

cru l'heure venue d'intervenir en faveur de la France, afin de reprendre en Allemagne la position qu'elle y avait perdue dans la guerre de 1866. D'ailleurs, Gambetta, contradictoirement aux injures que, dans les lieux communs de son éloquence populacière, il adressait journellement aux empereurs et aux rois, avait fréquemment sollicité son concours. L'Autriche voulait bien mettre ses armées sur pied, mais au prix d'un million de francs pour chaque mille hommes, et moyennant un traité conclu avec une Assemblée nationale française légalement élue. Le parvenu de la démagogie promettait les millions et au-delà, mais quant à réunir un Parlement national, il s'y refusait net.

M. Cucheval-Clarigny, dans une brochure intitulée : *Equilibre européen*, 1871, a déjà attesté le même fait.

Il faudrait pourtant savoir ce qu'il y a d'exact là-dedans, car il ne s'agit pas moins, pour M. Gambetta, que d'un immense et abominable crime de lèse-nation.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

« J'ai entendu dire : « Ces choses-là, on les fait, mais on ne les écrit pas. » J'en demande pardon aux habiles, ce que je fais, je le dis et je l'écris.

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 19 JUIN 1873

— 15 —

LE

## BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

VIII — (Suite)

Mais rassure-toi tout le monde sait bien que c'est pour le bon motif... Le vieux a du plomb dans l'aile!

— Ah! si l'on peut dire!

— Je sais qu'il y a plus beau que lui, et qu'il n'est pas précisément de la première jeunesse; mais on ne peut pas tout avoir... et il est si riche... tu l'appelleras Mme Jollivet gros comme le bras!

En entendant ces mots, qui confirmaient des observations déjà faites par elle, Marthe éprouva je ne sais quelle colère indignée, qui devait s'aggraver avec le temps, et se changer en exaspération véritable. Vingt fois pour une elle fut sur le point d'éclater; il lui semblait toujours qu'elle allait foudroyer l'audacieux de son mépris. Peut-être ne fût-il pas mort du coup — il devait avoir la vie dure — il eût été, du moins assez cruellement frappé pour ne plus oser se présenter devant elle.

Mais la jeune fille redoutait le cour-

roux de son père; elle craignait davantage encore les larmes de sa mère — car c'était surtout par la tendresse que l'on pouvait avoir quelque prise sur ce cœur aussi bon qu'il était fier...

— Tu ne l'épouseras jamais! lui avait dit la pauvre Catherine en se jetant à son cou; mais tâche d'avoir un peu de calme et de patience. Un coup de tête pourrait nous perdre — et ton père est assez malheureux pour que tu l'épargnes!

Marthe se résigna donc à ne rien dire, mais elle n'en souffrit pas moins: elle ne voyait partout que des dangers et des pièges, et ne songeait qu'à s'en défendre.

Jollivet n'était pas homme à s'arrêter devant les répugnances instinctives et les froideurs visibles de celle qu'il désirait, et s'il n'avait pas encore osé la demander à elle-même, tant il craignait de ne pas l'obtenir, il n'en est pas moins vrai que son obsession prenait toutes les formes et recourait à tous les moyens, pour l'entourer, et pour empêcher les autres d'approcher d'elle.

Marthe n'était pas femme à subir longtemps cette tyrannie odieuse. Elle eût bûni comme un dieu celui qui l'en eût débarrassée — mais, en attendant sa venue, elle vivait dans une pénible et douloureuse contrainte, dont tout le monde ressentait l'effet autour d'elle. Plus de gaieté dans la maison; plus de chansons jetées joyeusement aux échos; plus de rire sonore et frais.

IX

Cependant, l'année suivait son cours régulier, indifférente aux misérables passions des hommes, également dédaigneuse de leurs douleurs et de leurs joies, et n'obéissant qu'aux lois de l'éternelle Providence. Les saisons se succédaient dans leur ordre harmonieux, amenant tour à tour, et à l'heure voulue, les travaux alternés qui, dans la vie des champs, incessamment variée, ne laissent aucune prise à l'ennui, compagnon de l'uniformité.

Chaque automne, à l'époque où s'achève la récolte normande, quand les derniers épis s'enlèvent du sein de la terre féconde, il est un jour de fête solennelle, cher entre tous au cœur du paysan.

C'est le jour où l'on rentre dans les greniers, après l'avoir battue en plein air, la plus tardive de nos céréales, le Sarrasin, fils de l'Orient, ce blé noir, ami des terres légères et des pays pauvres.

La Batterie du Sarrasin, comme on l'appelle, devient donc tout naturellement, pour les cultivateurs, le prétexte et l'occasion d'une suite de réjouissances qui les conduisent tout à tour les uns chez les autres, et se prolongent une semaine ou deux, comme une sorte de carnaval anticipé, devant, dès octobre, les longues ripailles de février, où l'on reste à table dix-huit heures de suite. De ferme à ferme, on s'invite

reciproquement, pour avoir, sous couleur de s'entraider, le plaisir de manger ensemble la moitié d'un bouf, et de boire un tonneau de gros cidre.

Dans ces fraternelles agapes, que les anciens auraient placées sous l'invocation de la généreuse Cybèle, les distances se suppriment, les rangs se confondent, les extrêmes se touchent, la hiérarchie sociale disparaît: maîtres et domestiques s'assoient à la même table. Si, par hasard, le propriétaire se trouve en villégiature, comme il arrive souvent à cette époque de l'année, la ferme se familiarise avec le château. On invite le citadin, fût-il le seigneur du village, à se joindre aux simples paysans. Il se rend toujours à un appel si cordial, et la fête rustique est honorée de sa présence.

Il y eut donc une batterie de sarrasin chez un des voisins de Jacques. Tous ses voisins étaient en même temps ses amis. La famille Lormeau fut engagée.

Ce voisin était, du reste, un des principaux fermiers du château de Vi-neuse. Il eût cru manquer à tous ses devoirs en n'invitant pas son maître. Le marquis était jeune, ce qui le rendait gai. Il était aussi bon prince, grand ami du plaisir, et ne craignant nullement une jouteuse réunion, quand même il ne devait y rencontrer que des paysans. Il daigna donc promettre son auguste présence, et il tint parole.

Il vint gracieusement dès le matin,

disant qu'une joyeuse partie ne pouvait jamais commencer trop tôt, et qu'il n'y avait point de belle fête si l'on en perdait quelque chose. Il voulut, du reste, payer son écot, en travaillant comme un simple paysan. C'était plaisir de le voir, quand il allait chercher sur les sillons les gerbes rougées que le soleil avait mordu de ses tons riches et puissantes et qu'il les dénouait au-dessus de la grande nappe blanche qui devait recevoir le grain sombre, jaillissant de sa capsule grise sous le fléau des batteurs aux bras robustes.

Tout le monde était charmé de sa bonne humeur, de son entrain, de sa gaieté, et aussi de sa vigueur, qualité pour laquelle le paysan éprouve toujours une admiration sincère, et qu'il sait gré à un monsieur de développer devant lui. Le marquis avait donc beaucoup de succès, et l'on pouvait dire qu'il était le héros de la fête et le roi de la journée, comme feu Henri IV fut le roi de la France,

Et par droit de conquête et par droit de naissance!

Mais l'incommensurable distance qui le séparait de ses jeunes vassales et qu'aucune d'elles n'eût jamais osé franchir, même par la pensée, rendait son triomphe sans danger. C'était un demi-dieu qui pouvait se mêler impunément aux mortelles: toutes savaient qu'il n'était pas permis de l'aimer. Chose étrange! sa supériorité même le rendait inoffensif.

LOUIS ENAULT.  
En suite au prochain numéro.